LES PHILIPPINES

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'esprit combatif des soldats japonais s'est révélé tout aussi supérieur, au cours des combats contre les forces américaines aux **Philippines**, que lors de la conquête légendairement rapide de **Hong-Kang** contre les forces britanniques.

Et combien plus important est ici le but atteint !

7.083 ou 7.085 iles ?

Existe-t-il un homme, en effet, qui ait exactement compté les îles et îlots philippins ?

On ne peut dire s'il y en a **7.083 ou 7.085.**

Mais il doit s'agir d'un nombre approchant.

Un tiers seulement de ces îles est habité et beaucoup d'entre elles n'ont pas de noms.

Toutes ensemble elles ont une superficie d'environ **300.000 kilomètres carrés.**

Elles ne sont, en conséquence, qu'un quart plus petites que les îles japonaises et ne comptent que **16 millions d'habitants** pour la plupart Philippins, c'est-à-dire de races malaises fortement mélangées de sang espagnol.

Une végétation opulente, dans un climat tropical, assure la nourriture de la population.

Mais celle-ci a appris aussi à exploiter la fertilité de son sol et est mondialement renommée pour la culture du chanvre, de la canne à sucre, du tabac et leur transformation en produits d'exportation qui, en raison des frais peu élevés de production, en font des produits aptes à soutenir toutes les concurrences sur les marchés mondiaux.

L'entière richesse du monde insulaire ne se révéla seulement, pendant, que lorsque furent découverts les trésors du sol, particulièrement intéressants.

Il n'y a pas seulement, en effet, aux **Philippines**, du petrole et de l'or, et de celui-ci même en quantités importantes, mais on y trouve aussi de precieux minerais de manganèse et de chrome, ainsi que des réserves de minerais de fer.

M. HAUSSERMANN le propriétaire des mines d'or, était un Roi de l'Or, l'un des hommes les plus puissants des îles dont l'influence n'était que de peu inférieure à celle du Haut Commissaire americain.

Il n'était cependant pas plus aimé par les Philippins que l'autre, et les insulaires ne faisaient que suivre, dans leur inimitié, une longue tradition.

L'occupation américaine

MAGALHAES, le célèbre navigateur qui découvrit les **Philippines**, en 1521, les appela les **Iles Lazars.**

Voulait-il exprimer par là un pressentiment ?

On ne le sait pas.

Mais toujours est-il qu'il fut très rapidement abattu par les Philippins.

Ses successeurs, qui acquirent les îles pour la Couronne d'Espagne, les appelèrent ensuite du nom de leur Roi, PHILIPPE II D'ESPAGNE.

Les îles restèrent environ 300 ans en possession espagnole, et de cette époque datent les belles églises en style baroque qu'on y trouve partout, les usages et les coutumes, la langue qui est comprise presque généralement, et d'autres bienfaits de la civilisation.

Certes les **Philippins** s'étaient déjà dressés çà et là, par des révoltes contre les seigneurs espagnols.

Mais leur développement fut opiniâtrement interrompu lorsque les Américains occupèrent les îles.

Et cela se produisit ainsi :

Le 2 février 1898, le cuirassé américain « Maine », qui était ancré dans un port cubain, fit explosion.

La cause de cette explosion n'a, jusqu'ici, jamais été éclaircie.

Il y avait la cependant pour le Président d'alors des Etats-Unis, MAC KINLEY, qui cherchait depuis longtemps à arracher **Cuba** à l'Espagne, matière à déclaration de guerre.

Comme première mesure de cette guerre, qui ne dura que quelques mois, il envoya une flotte américaine aux **Philippines**, naturellement à pour libérer les Philippins du joug espagnol ».

Grâce à la grande portée de ses canons, l'Amiral américain DEWEY, qui jeta l'ancre près de **Manille**, envoya au fond la flotte espagnole, sans perdre un homme de son côté.

A la signature de la Paix, que les Espagnols durent conclure par suite de leurs défaites sur les autres théâtres de guerre, les **Etats-Unis** n'annexèrent pas seulement **Cuba** et **Guam** (**Hawaï** avait déjà été occupé auparavant), mais aussi les **Philippines** qu'ils disaient vouloir libérer contre le paiement de **20 millions de dollars.**

Les Philippins étonnés de la merveilleuse liberté qui leur était apportée, déclenchèrent maintenant de nouvelles révoltes contre les soldats américains, dont la force dut être portée à 50 000 hommes avant qu'ils aient réussi à « pacifier » les îles.

Vers la guerre

Dans le but de « retrouver » le plus vite possible leurs 20 millions de dollars, les Américains n'apportèrent pas certes, aux **Philippines**, la culture comme les Espagnols mais ils ne s'employèrent que plus à l'exploitation économique.

Il en résulta une énorme augmentation des exportations, surtout en sucre, en chanvre, en huiles végétales et en d'autres produits, qui allèrent vers les **Etats-Unis**, les produits philippins pouvant être importés librement, sans paiement de droits de douane.

Cela inquiéta bientôt les sucriers millionnaires qui avaient investi leurs capitaux dans les plantations de **Cuba.**

Les fermiers se plaignirent aussi des cours bas des huiles philippines.

Et enfin les Yankees ne s'accommodèrent pas de l'émigration croissante des Philippins.

Comme on ne pouvait facilement prélever des droits d'importation élevés sur les marchandises philippines, on se souvint subitement qu'on avait voulu libérer les Philippins.

En 1913, WILSON n'avait-il pas annoncé :

« Chacun de nos actes sera prescrit par le but de l'indépendance finale des Philippines et par sa préparation ».

Quelle occasion favorable de tirer des bénéfices matériels d'une déclaration d'ordre moral !

C'est ainsi qu'en mars 1934 fut promulguée la loi TIDING-MAC DUFF, qui promet aux Philippines l'indépendance pour 1946.

Toutes les tentatives des Philippins — qui sentaient bien le poids de ce « cadeau de liberté » — d'obtenir un règlement plus favorable, surtout sur le terrain économique, échouèrent devant la froideur des Yankees.

Mais cette situation changea bientôt, c'est-à-dire lorsque Roosevelt réussit à réaliser sa politique impérialiste.

L'importance des Philippines, comme l'un des points stratégiques les plus importants pour l'encerclement du **Japon**, était reconnue, et bientôt s'amoncelèrent les projets pour la fortification des îles.

Ici, non plus, on ne demanda pas l'avis des Philippins, qui durent suivre la politique comme jouets de l'arbitraire américain et payer de leur poche payer non seulement en argent les installations de fortification mais aussi de leur sang, comme premières victimes de la politique de Roosevelt.

LES SOUHAITS DU MARÉCHAL ET LA CHARTE DU TRAVAIL

« Travail », « Famille », « Patrie », tels sont les principes qui doivent nous guider dans l'avenir et que le maréchal Pétain nous rappelle dans sa charmante petite carte de souhaits du Nouvel An qu'il accompagne d'un calendrier à ses armes et dont le Coq gaulois chante l'espérance dans un avenir meilleur.

« Tournons-nous maintenant vers l'avenir », commence par déclarer le maréchal ;

Suivent d'autres formules que l'on remarque au bas de chaque page mensuelle du calendrier :

— « Travaillons plus, produisons davantage, pensons mieux » ;

— « La France continue » ;

— « Le Commandement peut, un jour, comme à Verdun, vous demander l'impossible. Comme à Verdun vous répondrez toujours présent » ;

— « On ne construit que dans l'amour et dans la joie », etc..., etc...

Le maréchal Pétain adresse également, en un recueil de 23 pages, toute une documentation sur la « **Charte du Travail** », avec un fort intéressant tableau schématique sur l'organisation, la classification des travailleurs, la hiérarchie des groupements. Tout y est traité clairement dans cet ouvrage intitulé : « L'Espoir Français », jusqu'aux questions de conciliation, d'arbitrage, de tribunaux de salaires, de formations professionnelles et de créations de Maisons Communes.

Ce recueil est celui que tout ouvrier, employé ou patron, doit posséder et étudier.

41 CONSEILS MUNICIPAUX DE LA ZONE OCCUPÉE SONT DISSOUS

Vichy — Quarante et un conseils municipaux de la zone occupée sont dissous par decret paru à l' « Officiel », et remplacés par des délégations spéciales. Ce sont, entr'autres, les conseils municipaux de Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne) ; Condran (Aisne) ; Plaignes-les-Olliviers (Ardennes) ; Grandpré (Ardennes) ; Servion (Ardennes) ; Tournavaux (Ardennes) ; Saint-Benoist-sur-Vannes (Aube).

Un certain nombre de maires et de conseillers municipaux sont déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions. Parmi ceux-ci figure M. VERMON, conseiller municipal de **Lambersart.**

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — **Vendredi 5 janvier 1942** — Soleil : Lever à 9 h. 45 ; Coucher à 18 h. 11. — Aujourd'hui : Saint Julien. — Demain : Saint Guillaume.

Le communiqué italien

Rome, 7. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Dans le secteur d'Agedabia il n'y a rien de particulier à signaler hier.

Violents tirs de harcèlement de l'artillerie contre nos positions dans le secteur de Solloum-Halfaya.

Les mauvaises conditions atmosphériques ont paralysé sensiblement l'activité aérienne dans la Cyrénaïque et la Mer Noire. Néanmoins nos formations ont, au-dessus d'un petit rayon, attaqué des unités de colonnes motorisées ennemies et en ont incendié une grande partie.

Entreprises répétées de l'aviation germano-italienne contre des objectifs de Malte.

Un avion anglais, voulant survoler Syracuse, fut touché par les tirs de la défense antiaérienne et dut atterrir sur la presqu'île Magnisi, au Sud de Augusta. L'équipage, composé de deux sous-officiers, fut fait prisonnier.

LA GUERRE DANS LE PACIFIQUE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

lent sur la presqu'île de Bataan, où l'aviation japonaise dirige depuis ce matin, de continuelles attaques contre les installations militaires de Balanga et de Rimal, situées sur la côte orientale de la presqu'île.

Les troupes américaines et philippines qui se sont enfuies vers les montagnes de Marivelos, sont harcelés inexorablement par les aviateurs nippons et subissent de lourdes pertes en tués et blessés.

L'agence Domei annonce du front que la résistance ennemie semble fléchir, étant donné les continuelles attaques aériennes. Depuis hier, les batteries de D.C.A. se sont tues et l'aviation japonaise domine incontestablement l'espace aérien de la presqu'île.

Cavite est occupée

Tokio, 7. — On mande de Manille au « Tokyo Asahi Shimbun » que dès le 2 janvier les Japonais ont occupé sans coup férir le port de Cavite, la base navale de la flotte américaine de l'Asie orientale située dans la baie de Manille.

Le bombardement de Corrégidor et de Marivelles

Tokio, 7. — Le Quartier Général Impérial communique aujourd'hui que les 4 et 5 janvier, des avions de la marine ont attaqué les entreprises d'armement et les positions de défense ennemies de l'île fortifiée de Corrégidor et de la base de Marivelles. Ils ont endommagé un navire de guerre, probablement un porte-avions.

Le communiqué officiel ajoute que le 4 janvier, un croiseur japonais a été légèrement endommagé par des avions ennemis et qu'un sous-marin nippon a été coulé dans le Pacifique.

14.000 australiens ont été faits prisonniers devant Kuala Lumpur

Bruxelles, 8. — La radio de Tokio annonce que les troupes japonaises ont réalisé une importante avance dans l'Etat de Selangor, en Malaisie.

Les positions australiennes devant Kuala Lumpur ont été enfoncées et les forces japonaises auraient fait 14.000 prisonniers dans ce seul secteur.

La radio de Tokio ajoute que, selon les derniers renseignements parvenus, les troupes japonaises avanceraient rapidement en direction de Singapour.

Organisation de la défense de l'île de Java

Batavia, 7. — Des officiers américains sont arrivés dans l'île de Java pour organiser la défense.

∴

New-York, 7. — Le général Wavell a donné l'ordre aux navires britanniques ayant échappé aux attaques japonaises de se réfugier dans l'île de Java.

EN BIRMANIE

La suppression de l'influence anglaise n'est plus qu'une question de temps

Tokio, 7. — On s'apprête ici avec grand intérêt l'arrivée de troupes chinoises en Birmanie. Le « Tokyo Nichi Nichi » constate que les Anglais essaient par tous les moyens de renforcer la défense de la Birmanie, après s'être rendus compte qu'ils ne devaient pas compter sur une aide efficace des Etats-Unis.

En outre, l'écroulement de la Birmanie entraînerait naturellement une menace dangereuse pour les Indes. « Néanmoins, poursuit le journal, les Anglais connaîtront en Birmanie le sort qu'ils ont eu à Malaoca. La suppression de leur influence dans cette région n'est plus qu'une question de temps. De part et d'autre, les Japonais et les Birmans en arriveront difficilement à des actes hostiles. Malgré les plans stratégiques fantastiques élaborés par le général Wavell, celui-ci ne sera pas capable de réprimer le mouvement d'indépendance birman. »

PETITES NOUVELLES

Vichy, 7. — Le mouvement diplomatique et consulaire français du commencement de l'année porte sur deux nominations qui intéressent particulièrement la Suisse. P. Paco a été promu consul général de 1re classe au consulat de Lausanne, et M. de Menton a été nommé conseiller d'ambassade à Berne.

Bayonne, 7. — On annonce la mort survenue à Asparren, du pelotari Salva Baritcham, dit Behatcham, dernier survivant des grands champions de pelote basque de l'époque précédant la guerre.

Versailles, 7. — Le 7e continuent de volontaires français de la Légion antibolchevique est parti de Versailles le 5 janvier.

La flotte américaine est incapable d'en finir avec les Japonais

Une constatation anglaise autorisée

Genève, 7. — Dans un article publié par le « Daily Mail », l'amiral Yates Stirling constate que la flotte américaine n'est pas assez importante pour en finir avec les Japonais dans le Pacifique et pour consentir une aide aux Anglais dans l'Atlantique. « Il s'agit maintenant de savoir — et personne ne peut encore répondre à cette question — ce que, eu égard à cette situation, il y a lieu de faire ».

Stirling est d'avis qu'il serait peut-être à conseiller de concentrer aussi rapidement que possible toutes les forces militaires contre l'Allemagne, sans tenir compte de la situation dans le Pacifique.

Dans la même édition du « Daily Mail », Ward Price combat cependant la thèse de Stirling. Il fait tout d'abord remarquer que l'amiral américain à raison quand il estime que Washington doit prendre de graves décisions au sujet de l'activité de sa flotte. « Mais Stirling semble préconiser que la lutte contre le Japon soit reléguée au second plan. Si cette opinion est cependant très répandue à Washington, il y a lieu de prévoir que Churchill la combattra de toutes ses forces ; en effet, Singapour doit être défendue à tout prix. Avec Singapour, tomberait la dernière barrière qui empêche les navires de guerre japonais de couper quelques-unes des plus importantes voies maritimes britanniques. Il s'agit des routes qui relient la Grande-Bretagne aux Indes, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, de la route maritime vers le Golfe Persique et de celle passant par le Cap de Bonne-Espérance ».

C'est la raison pour laquelle Ward Price exige que la défense de Singapour soit renforcée, même si cela nécessite le retrait de troupes et de matériel des autres théâtres d'opérations.

Ward Price conclut en disant : « Si l'Angleterre ne défend pas Singapour avec toute l'énergie voulue, les Japonais ne tarderont pas à se rendre maîtres d'un hémisphère tout entier ».

L'alliance australo-américaine

Berlin, 7. — A la Wilhelmstrasse on déclare que l'information parue dans la presse allemande, au sujet d'une alliance entre l'Australie et les Etats-Unis, émane de la meilleure source. Cette nouvelle, souligne-t-on, confirme et complète l'information de source anglo-saxonne selon laquelle M. Curtin, premier ministre d'Australie, se serait adressé à Roosevelt à l'insu de Chuechill, pour demander l'aide du Président des Etats-Unis et affirmer que d'étroits rapports militaires devaient s'établir entre l'Australie et les Etats-Unis.

Deux bases en Écosse pour les Américains

Stockholm, 7. — Le correspondant londonien du journal « Nya Dagligt Allehanda » mande qu'on a déjà procédé à de grands préparatifs à l'intention du corps expéditionnaire américain désigné pour la Grande-Bretagne. Des ingénieurs américains ont travaillé pendant des mois à la construction d'une base en Irlande du Nord. Le journal ajoute que, selon des déclarations faites à New-York, deux autres bases seraient aménagées en Ecosse.

Informations Régionales

Une mort suspecte fait découvrir une bande de cambrioleurs à Roubaix

Cinq d'entre eux, qui ont commis de nombreux méfaits, ont été arrêtés et déférés au Parquet de Lille.

Une magnifique opération vient, une fois de plus, d'être mise à l'actif du service de Sûreté roubaisien après une enquête intelligemment menée. Celle-ci vient de se terminer par la conduite, au Parquet de Lille, de cinq hardis cambrioleurs mettant, en coupe réglée, les usines de la région.

UN ACCIDENT MORTEL SUSPECT...

Il y a une huitaine de jours, nous avons annoncé qu'un certain Jean Vanhoolandt, 33 ans, ouvrier peintre, domicilié 30, rue de Tournai à **Roubaix**, avait fait une chute ex

Eloi Decoster le chef de la bande. — *Henri Thuillier* (Ph. privées).

trêmement grave alors qu'il passait, vers 23 h., boulevard de Beaurepaire pour regagner son domicile. Transporté tout d'abord à l'hôpital « La Fraternité », où on reconnut qu'il était atteint d'une fracture du crâne, le blessé, dont l'état était alarmant, fut reconduit à son habitation sur la demande expresse de sa femme.

Malheureusement, la victime décéda quelques heures plus tard des suites de sa blessure. Malgré la déclaration de cet accident survenu le 1er janvier, la police resta sceptique quant aux circonstances dans lesquelles il s'était produit et une enquête fut ouverte. A l'appui des soupçons venait de greffer une plainte pour tentative de vol commise au cours de la nuit du 1er au 2 courant, précisément dans le même secteur où on enregistra la chute de l'infortuné Vanhoolandt.

...FAIT DECOUVRIR UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

En effet, la direction d'une usine dont l'établissement se trouve dans la rue Dampierre à Roubaix, constatait, le 2 au matin, qu'au cours de la nuit précédente, des malfaiteurs avaient tenté de s'introduire dans l'établissement en escaladant un mur de clôture faisant face au boulevard de Beaurepaire. Pour-

Aimé Vercruysse père (Ph. privées). — *Aimé Vercruysse fils.*

tant, dans les salles intérieures, rien ne fut dérangé, ce qui laissait supposer que les escarpes durent interrompre leur opération pour une cause indéterminée que les enquêteurs ne tardèrent pas à établir.

Le sous-brigadier de sûreté Achille Nisse et l'inspecteur Robert Vanessche furent chargés de cette affaire et, sans tarder, se rendirent sur les lieux. Après avoir fureté d'un côté et d'autre, ils arrivèrent boulevard de Beaurepaire où, parfaitement marquées sur le mur de l'usine précitée, ils relevèrent des traces de souliers ainsi que du sang séché sur le trottoir juste au-dessous de ces empreintes.

Faisant rapidement un rapprochement avec l'accident mortel signalé une trentaine d'heures plus tôt, les enquêteurs décidèrent de poser quelques questions extrêmement importantes à des personnes chez lesquelles Vanhoolandt reçut quelques soins avant d'être transféré à l'hôpital. C'est ainsi qu'ils apprirent que le moribond était accompagné du nommé Eloi Decoster, 43 ans, tisserand, domicilié 18, rue Soult, cour Crommelinck. En possession de ce renseignement précieux, MM. Nisse et Vanessche voulurent demander des comptes à cet homme dont l'attitude paraissait plus qu'étrange.

...AINSI QUE SES AUTEURS ET COMPLICES

Ils retrouvèrent assez facilement cet individu qu'ils connaissaient tout particulièrement. Aux premières questions qui lui furent posées, Decoster jugea qu'il était vraiment inutile de tenir tête et d'apporter des dénégations aux faits ayant marqué à la tragique opération nocturne. Se voyant pris, il se mit immédiatement à « table ». Il déclara qu'en effet il avait décidé avec Jean Vanhoolandt, de cambrioler les dépendances des usines et un plan de campagne fut arrêté de la façon suivante :

R. Caeremynck (Ph. privée).

Decoster ferait le guet, tout en assistant son complice à escalader le mur. Ce dernier se glisserait dans l'établissement, ferait main basse sur un stock de laine filée qu'il passerait ensuite à son acolyte resté à l'extérieur. Le coup classique habituellement employé par les « monte-en-l'air ». C'était aimple mais il fallait réussir. On sait comment cette aventure devait se terminer.

En veine de confidences, Decoster avoua que, par deux fois différentes, il avait cambriolé la même usine, de la même façon, et que ces expéditions nocturnes avaient permis de soustraire 500 kilos de laine qui furent amenés chez Aimé Vercruysse, 45 ans, garçon-brasseur demeurant rue de Tournai à Roubaix, cour Bayart, 2. Ce dernier, ainsi que son fils Aimé Vercruysse, 19 ans, également garçon-brasseur, même adresse, Raoul Caeremynck, 27 ans, sans profession définie, 34 rue Colbert, et Henri Thuillier, 21 ans, garçon-brasseur, rue Beaumarchais, cour d'Anzin, 10 à Roubaix, prirent toujours une part active à ces cambriolages.

Ces louches individus furent appréhendés et amenés devant M. Darley, commissaire chef de sûreté, qui les fit passer, successivement, sur le gril. Les accusations de leur chef de bande et complice Decoster étant formelles, chacun d'eux avoua ses forfaits, ce qui motiva leur mise en état d'arrestation immédiate. Malgré les recherches effectuées chez chacun de ces individus, il ne fut pas possible de retrouver trace des 500 kilos du précieux textile. D'après les déclarations enregistrées, cette marchandise aurait été vendue à des étrangers qui passèrent la frontière. Bien entendu, les membres de la bande touchèrent de beaux bénéfices, mais les parts ne furent pas uniformes, celles-ci variant suivant le travail effectué par l'un ou l'autre de ces escarpes.

D'autre part, Decoster avoua également, un vol commis au courant du mois d'octobre dernier aux établissements Boulange, rue Horace-Vernet, et qui rapporta cinq pièces de tissu aux malfaiteurs. Ces pièces furent vendues à un étranger possédant une voiture automobile par un intermédiaire, Edmond Debarge, 48 ans, magasinier 40 bis, rue du Général-Sarrail à Roubaix, qui seront poursuivis.

Tout ce beau monde a été déféré au Parquet de Lille, puis conduit à la prison départementale de Loos en attendant leur comparution devant les juges.

PRIX DES POMMES DE TERRE

Article 1er. — La prime de stockage, le prix au détaillant et au consommateur des pommes de terre de consommation humaine du cru métropolitain sont fixés ainsi qu'il suit :

EPOQUES DE VENTE	Variétés	Prime de conservation — au quintal	Prix hors des communes rurales — Prix de vente au détaillant	Prix hors des communes rurales — Prix de vente au consommat.	Prix dans les communes rurales Prix de vente au cons.
Jusqu'au 15 Janvier 1942	Longues	11	le quint. 176	le quint. 201	153
	1/2 long. rondes		166	191	143
Du 16 au 31 Janvier 1942	Longues	13	178	203	155
	1/2 long. rondes		168	193	145
Du 1er au 15 Février 1942	Longues	15	180	205	157
	1/2 long. rondes		170	195	147
Du 16 au 28 Février 1942	Longues	17	162	207	159
	1/2 long rondes		172	197	149
Du 1er au 15 Mars 1942	Longues	19	184	209	161
	1/2 long. rondes		174	199	151
A partir du 16 Mars 1942	Longues	21	186	211	163
	1/2 long rondes		176	201	153

Art. 2. — L'arrêté interdépartemental en date du 18 Novembre 1941 portant fixation du prix des pommes de terre de consommation humaine est abrogé.

Art. 3. — La prime bi-mensuelle de conservation reviendra au producteur ou à l'intermédiaire ayant stocké effectivement des pommes de terre.

Art. 4. — Une prime de 6 fr. au quintal pour frais de paillage et de cartonnage est attribuée au grossiste destinataire ; elle comporte pour ce dernier l'obligation de reverser au Bureau National à titre de super péréquation la différence entre les frais réels remboursés à l'expéditeur et la prime de 5 fr.

Art. 5. — En cas de transport par route cette prime sera prélevée sur grossiste destinataire par le Bureau National à titre de péréquation.

M. Paul LAPEIRE, juge d'instruction à LILLE, est nommé conseiller à la Cour de DOUAI

Nous apprenons avec une vive satisfaction la nomination de M. Lapeire Paul, juge d'instruction à **Lille**, qui vient d'être désigné comme conseiller à la Cour de **Douai.**

M. Lapeire est né à Roubaix, le 25 janvier 1900. Après de brillantes études, il passa avec succès sa thèse de docteur en droit et fut tout

M. LAPEIRE Juge d'instruction à LILLE, nommé Conseiller à la Cour de DOUAI (Ph. Archives).

d'abord avocat attaché au barreau de Lille, en décembre 1927.

Puis, se destinant à la magistrature, il fut successivement nommé juge suppléant à Douai, le 29 décembre 1929, juge de 3e classe à Hazebrouck, le 13 septembre 1930, et juge d'instruction le 27 septembre 1930, juge de 2e classe le 1er Aout 1933, substitut à Lille, le 27 mars 1935, et sur sa demande, juge d'instruction à Lille, le 5 octobre 1937.

Fonctionnaire zélé et intelligent, extrêmement affable, M. Lapeire a su s'attirer dans notre ville des sympathies sincères, où il entretint les rapports les plus cordiaux avec les membres du barreau.

Nous présentons à M. Lapeire nos félicitations les plus chaleureuses pour son avancement mérité, et nous exprimons le désir de le voir revenir bientôt dans notre ville de Lille qu'il aime et où il est aimé.

UN VOL ODIEUX

UN CHEMINOT BÉTHUNOIS AVAIT DÉTOURNÉ, EN GARE, DE LA BASSÉE, UN COLIS DESTINÉ A UN PRISONNIER

IL A ETE ARRETE

Il y a plusieurs semaines, Mme Faecœur déposait en gare de La Bassée, un colis destiné à un de ses parents, actuellement prisonnier en Allemagne.

Quelques jours plus tard, on s'aperçut de la disparition du colis et M. Henri Degrave, 52 ans, chef de gare à La Bassée, ouvrit une enquête. Malgré ses recherches approfondies il ne put identifier l'auteur du vol.

Cependant, il y a quelques jours, il s'aperçut, en commandant un travail au cheminot Eugène Clerbout, 48 ans, rue de Calais 2, à Béthune, que celui-ci avait une allure suspecte. Il exerça une surveillance serrée et s'aperçut que le cheminot avait caché dans un fossé, un colis recouvert de toile qu'il dissimulait sous de l'herbe.

Alors que Clerbout s'était éloigné, le chef de gare put constater que le colis dissimulé était celui volé quelque temps auparavant, au préjudice de Mme Farcœur.

Le cheminot fut mandé au bureau de M. Degrave, mais malgré les questions précises et faits exposés, il nia être l'auteur du vol.

La gendarmerie alertée, poursuivit l'enquête et finit par faire avouer l'indélicat cheminot.

Celui-ci déclara qu'il avait trouvé le colis sans adresse ni numéro et qu'il ignorait qu'il était destiné à un prisonnier de guerre. Il ajouta qu'il n'avait rien dérobé à l'intérieur de celui-ci.

Eugène Clerbout a été mis en état d'arrestation et le dossier de l'affaire a été transmis au Parquet de Lille qui prendra la décision qui s'impose pour punir l'auteur de ce vol odieux.

LE PROCÈS D'AMIENS

Des témoins ont été entendus au cours de la deuxième journée

Amiens, 7. — Au terme de la deuxième journée du procès consacré à la sanglante tragédie d'Abbeville, les débats marqués par l'interrogatoire du sergent-chef Mollet, suivi de son supérieur, le lieutenant Caron, ont atteint le maximum de leur intérêt.

Deux accusés, impressionnés par l'appareil judiciaire, Caron et Mollet, ont eu une nette tendance à contredire leurs premières informations. Leur système de défense qui se résume en bref, à nier toute responsabilité dans « ces actes horribles » qu'ils ont reprouvés, a été facilité d'ailleurs par la mort du capitaine Dingeon.

Mollet s'assiste aux fusillades il le reconnaît avec autant d'aisance qu'il met d'acharnement à convaincre le tribunal de ce qu'il aurait tout tenté pour les empêcher.

Quant à Caron, il affirme être arrivé trop tard pour éviter les 21 assassinats, mais à temps pour dire aux autres que leur martyre prenait fin.

Le conseil de guerre procède ensuite à l'audition des différents témoins à charge et à décharge.

Le premier est une personnalité allemande, arrêtée à Bruxelles, et qui fit partie du convoi tragique. Sa déposition confirme les détails du dossier.

D'autres témoins sont encore entendus. Un certain Moushau dépose qu'il a rencontré plus tard, au début de juin, le capitaine Dingeon : celui-ci, au cours de la conversation, lui aurait expliqué qu'ayant eu le 20 mai la direction d'un convoi de prisonniers, il les avait fait « bousiller », ne sachant qu'en faire à ce moment.

Mais tous ces témoignages projetteront sur l'affaire une lumière bien plus certaine lors de la reconstitution des faits que le conseil de guerre a décidé d'organiser vendredi sur les lieux mêmes de l'horrible drame, au kiosque d'Abbeville.

Prix du malt de brasserie

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté fixant le prix limite de vente du malt de brasserie à 435 fr. le quintal, départ usine et taxe sur les transactions non comprise.

LES COMMUNIQUÉS OFFICIELS

VACANCES D'EMPLOIS A L'ECOLE DE REEDUCATION « André MAGINOT » A ROUBAIX

Il est donné avis des vacances d'emplois ci-après à l'Ecole de Rééducation Professionnelle des Mutilés « André Maginot », 35, rue du Général Sarrail, à Roubaix :

1° d'un Professeur de comptabilité et de cours commerciaux,

2° d'un aide-comptable.

Les candidatures doivent être adressées au Préfet du Nord, Président de l'Office départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, avant le 5 Février 1942.

Le programme du concours peut être consulté à l'Ecole de Rééducation Professionnelle « André Maginot » à Roubaix.

Le Directeur de l'Etablissement se tient également à la disposition des candidats en ce qui concerne la constitution de leur dossier.

La priorité est accordée aux mutilés et invalides de la guerre, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation possédant les connaissances nécessaires et les diplômes prévus.

ROGER-LA-HONTE

par Jules Mary

— 18 —

— Ja suis perdu ! ... murmura-t-il... je suis perdu !...

M. Liénard laissa échapper un geste d'impatience.

De son côté l'expert, qui avait contrôlé les billets de banque en se reportant aux numéros et lettres de série indiqués par Guerrier, se leva tout à coup, fit au magistrat un clin d'œil significatif et lui glissa dans la main, sans dire un seul mot, un chiffon de papier sur lequel, avec une épingle, il venait d'attacher six ou sept billets de mille francs.

M. Liénard se tourna vers Laroque :

— Ainsi, dit-il, c'est bien entendu, vous refusez de répondre ?

— Je refuse ! fit Roger d'une voix basse et rauque.

— Votre caissier nous a signalé tout à l'heure une série de numéros de billets, reçus en paiements de factures envoyées au province. Ces billets sont entrés en compte et ont servi, le 28 juillet, à payer Larouette. D'après votre caissier, il ne restait, le 28, dans votre caisse, après le remboursement effectué, que de l'or... Dans ces conditions, voulez-vous m'expliquer comment il se fait que nous retrouvions aujourd'hui, en caisse la plupart des billets signalés ?...

— C'est impossible ! s'écria Roger, se réveillant en sursaut.

— Voyez vous-même... D'une part, les lettres de province qui contenaient le chargement et les indications de numéros, — ainsi que cela se fait d'habitude. D'autre part, les billets portant ces mêmes numéros...

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura Roger.

— Ces billets — vos livres en font foi et votre caissier lui-même le déclare — sont sortis le 28 juillet de votre maison Larouette les a eus en sa possession. On les lui a volés. Et voici qu'ils se trouvent dans votre caisse !...

Effaré pressant d'une main son front et sentant que sa raison s'échappait de son cerveau, Roger Laroque regardait ces chiffres qu'on lui montrait.

Et, machinalement, il les contrôlait, tout haut, répétant à plusieurs reprises comme s'il ne comprenait pas :

— K. 502-409 — M. 892-702 — P. 213.384...

Et à lui-même, très bas, avec épouvante d'un danger qui lui paraissait d'autant plus terrible que c'était l'inconnu :

— C'est pourtant vrai !... La preuve est là !

— En suivant votre raisonnement, reprit M. Liénard, et je croyais à vos affirmations, il se serait passé ceci : ou bien les billets suspects proviennent du remboursement dont vous refusez d'avouer la source, ou vous les avez ramassés, hier, sur la table de baccara, dans votre gain du cercle...

— C'est impossible !...

— De telle sorte que, d'après vous, l'assassin de Larouette serait ou l'un des membres du Cercle du Commerce qui ont joué contre vous... ou la personne même de laquelle vous prétendez tenir le remboursement...

— Quelle folie !...

— Persistez-vous dans vos déclarations ?

— J'ai dit la vérité.

— Je veux bien vous croire, mais, du moins, complétez-la. Vous voyez maintenant à quel danger vous expose votre refus de me donner le nom de votre débiteur... Revenez sur ce refus.

— Non ! dit-il avec effort.

— Ce peut être votre perte.

— J'aurai ma conscience pour moi.

— Quelle raison si puissante vous empêche de parler ?

— N'insistez pas, monsieur ! dit Roger avec une tristesse profonde.

— Soit. Le parquet de Versailles sera sans doute plus heureux que moi. Une autre question : lorsque vous avez taillé une banque au Cercle, les pontes des deux tableaux vous étaient-ils connus ?

— La plupart, au moins de vue, mais non tous. Je vais assez rarement au cercle. Je ne suis pas joueur. Et si j'ai joué hier, c'est parce qu'il ne me restait que cette chance d'échapper à la faillite, au déshonneur, au suicide...

L'expert Ricordot, tout à ses recherches, ne prêtait aucune attention à cet interrogatoire.

Il venait de se lever pour la seconde fois et passait à M. Liénard une liasse de billets de cinq cents francs, en lui faisant remarquer, d'un geste du doigt, le coin de ces billets tachés d'encre au même endroit.

M. Liénard était un vieux magistrat habitué aux affaires les plus émouvantes...

Sa phyalonomie de changea pas. Il se contenta de pincer les lèvres.

Puis, ouvrant la porte, il appela :

— Monsieur Guerrier, voudriez-vous venir un instant, s'il vous plaît ?

Le caissier posa sa plume, se leva et obéit. Liénard lui dit :

— Ayez l'obligeance de répéter devant votre patron ce que vous m'avez déclaré tout à l'heure au sujet d'un petit accident arrivé il y a trois jours, à certains des billets comptés à Larouette...

— La tache d'encre ?

— Oui.

Jean Guerrier s'exécuta, répétant mot pour mot ce qu'il avait dit.

— C'est bien, dit le commissaire de police, je n'ai plus besoin de vous.

Le caissier se retira, assez intrigué par l'attitude et la prostation de Roger.

Alors Liénard, s'adressant à celui-ci :

— Vous avez entendu les renseignements donnés par votre employé ?

Laroque inclina la tête, sans parler, le cœur serré par la crainte et prévoyant une nouvelle et terrible explication.

— Comment se fait-il que ces billets, si aisément reconnaissables, se retrouvent également chez vous, après avoir été versés à Larouette ? Car les voici, regardez !... Vous voyez la tache d'encre sur l'article du code ?

— Je vois, oui, fit Laroque, et je reconnais comme vous que tout cela est bien étrange et bien extraordinaire...

— Pas si étrange, car, pour moi, je l'explique facilement...

— Ah !

— La situation est claire. Vos affaires allaient mal, et vous aviez à grand'peine réuni la somme qui vous était indispensable pour faire face à vos engagements de la fin du mois, quand est arrivée la demande de Larouette. Vous avez supplié Larouette d'attendre, mais vous l'avez trouvé intraitable. Il a fallu vous exécuter. C'était la faillite, ainsi que vous l'avez dit vous-même à votre créancier dans l'une de vos lettres ; un seul moyen vous restait : reprendre cet argent qui était votre salut... le voler et, en cas de résistance, le tuer...

— Ce que vous racontez là est infâme, monsieur, dit Laroque auquel l'imminence du danger qu'il courait rendait peu à peu son sang-froid... J'ai presque de la honte à dire que je suis innocent !

— Malheureusement, c'est une protestation toute platonique. Il est facile de protester de votre innocence, — mais il est moins facile de vous défendre... Je relève contre vous une preuve accablante : ces billets payés par vous à Larouette, volés chez Larouette après le meurtre, et retrouvés chez vous... Et notez ces circonstances : votre créancier demeure à Ville-d'Avray, tout près de chez vous... le refuge est là !... l'alibi est naturel... vous assassinez !... Et, le lendemain même vous restituez à la caisse l'argent qui en était sorti la veille